

Signature de la charte Romain Jacob à l'Institut Saint-Louis : un engagement fort pour l'accompagnement des personnes déficientes visuelles

Paris, le 15 juin 2026 – L'Institut Saint-Louis officialise la signature de la charte Romain Jacob le vendredi 19 juin, en présence de Mme Camille Galliard-Minier, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et de M. Pascal Jacob, président de l'association Handidactique et fondateur de la charte.

La signature de la charte à l'Institut Saint-Louis marque une nouvelle étape dans l'engagement en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Élaborée pour améliorer concrètement les parcours de santé, cette charte nationale fixe un cadre commun visant à garantir des soins plus accessibles, mieux coordonnés et davantage adaptés aux besoins des patients.

Elle repose sur des principes structurants destinés à faire évoluer les pratiques des établissements de santé : améliorer l'accueil, renforcer l'accompagnement, décloisonner les parcours et développer la coopération entre acteurs sanitaires, médico-sociaux et associatifs. Elle encourage également une meilleure prise en compte des situations de handicap à chaque étape du parcours de soins.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité du travail mené au sein de l'Institut Saint-Louis autour de l'accompagnement global et de l'autonomie des personnes déficientes visuelles. Il témoigne d'une dynamique collective portée par les partenaires du projet et par l'ensemble des équipes engagées sur le terrain.

Un dispositif unique dédié à l'autonomie des personnes déficientes visuelles

Créé par l'Hôpital national des 15-20 et l'association Valentin Haüy, en partenariat avec le Centres d'Essais et de Conseils en Optique pour les personnes Malvoyantes (CECOM) de la Fondation d'entreprise Optic 2000-Lissac-Audio 2000, l'Institut Saint-Louis constitue un dispositif inédit en France entièrement dédié à la réadaptation des personnes malvoyantes ou aveugles.

Au cœur du parcours, la **Plateforme d'Accueil, de Coordination et d'Orientation (PACO)** joue un rôle essentiel de guichet unique. Elle permet une évaluation des capacités visuelles et oriente chaque patient vers un parcours personnalisé associant soins, rééducation, accompagnement médico-social et soutien à l'autonomie.

Ce modèle intégré repose sur une articulation étroite entre trois pôles complémentaires :

- Un service de soins et de réadaptation (SMR) porté par l'Hôpital national des 15-20
- Un accompagnement médico-social assuré par l'association Valentin Haüy (SAMSAH et SAVS)
- Un pôle d'activités associatives favorisant l'autonomie dans la vie quotidienne

Ensemble, ces structures permettent un accompagnement global, du diagnostic jusqu'à l'insertion dans la vie quotidienne.

Une démarche qui dépasse le soin : un enjeu de société

Au-delà de la structuration des parcours, l'Institut Saint-Louis s'inscrit dans une démarche plus large de reconnaissance de la déficience visuelle comme un enjeu majeur de santé publique et d'autonomie.

Ces questions ; accès aux soins, continuité du parcours, accompagnement dans la vie quotidienne, inclusion sociale, constituent un axe d'engagement fort pour l'Hôpital national des 15-20, qui s'y investit pleinement aux côtés de ses partenaires.

À travers l'Institut Saint-Louis, l'hôpital, l'association Valentin Haüy et le CECOM de la Fondation d'entreprise Optic 2000-Lissac-Audio 2000 portent une ambition commune : **garantir des solutions concrètes, accessibles et durables pour les personnes déficientes visuelles, tout en renforçant leur autonomie au quotidien.**

Une mobilisation renforcée des pouvoirs publics

La signature de la charte Romain Jacob par l'Institut Saint-Louis s'inscrit dans une dynamique nationale de structuration des parcours dédiés à la déficience visuelle et à l'autonomie des personnes concernées.

La présence de Mme Camille Galliard-Minier, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, donne à cet engagement une portée particulière. Elle témoigne de l'attention portée par les pouvoirs publics aux enjeux d'accès aux soins, de réadaptation et d'inclusion, ainsi qu'à la nécessité de soutenir des organisations innovantes, construites en réponse aux besoins réels des patients.

Dans un contexte où ces dispositifs reposent sur une forte coordination entre acteurs sanitaires, médico-sociaux et associatifs, cette reconnaissance vient souligner l'importance de consolider et de sécuriser dans la durée des modèles intégrés comme celui de l'Institut Saint-Louis, afin de permettre leur développement et leur déploiement au bénéfice du plus grand nombre.

Contact presse :

Hôpital national des 15-20
Doriane Allain - Responsable de la communication
06 30 71 02 40 / dallain@15-20.fr

Association Valentin Haüy
Lilou Greenep-Sorieul – Chargée de communication / relations publiques
01.87.67.97.11 / l.greenepsorieul@avh.asso.fr

À propos de l'Hôpital national des 15-20 :

Établissement public de santé de ressort national, spécialisé en ophtalmologie, l'Hôpital national des 15-20 assure les missions d'un hôpital universitaire : les soins, l'enseignement, la recherche et la prévention. Hôpital de référence dans le traitement des pathologies de la vision, l'Hôpital National des 15-20 a fondé, en 2018 et avec l'Institut de la Vision, l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) FOReSIGHT pour la vision dont l'objectif est de faire émerger les prises en charge de demain en ophtalmologie, en accélérant l'innovation thérapeutique et l'accès aux soins pour tous. www.15-20.fr

À propos de l'association Valentin Haüy :

L'association Valentin Haüy (prononcez « A-U-I ») a été créée en 1889 par Maurice de La Sizeranne et reconnue d'utilité publique en 1891. Elle soutient et accompagne depuis plus de 135 ans les personnes déficientes visuelles pour leur permettre de gagner en autonomie. Ses missions sont

rendues possibles grâce à la générosité du public. Elle s'appuie sur plus de 130 implantations locales, 19 établissements médico-sociaux et sur près de 3 500 bénévoles pour poursuivre son but : être au plus près des personnes aveugles ou malvoyantes afin de les aider à sortir de leur isolement et à mener une vie active et autonome. Pour en savoir plus, www.avh.asso.fr

À propos du CECOM de la Fondation d'entreprise Optic 2000 – Lissac – Audio 2000 :

Créés par la Fondation d'Entreprise Optic 2000-Lissac-Audio 2000 en 2010, les Centres d'Essais et de Conseils en Optique pour les personnes Malvoyantes (CECOM) proposent un service gratuit à destination des personnes en situation de handicap visuel afin de les accompagner dans la compréhension de leur pathologie et de les orienter vers des solutions pour maintenir leur autonomie. Il existe aujourd'hui quatre centres en France à Paris, Lille, Besançon et Nantes. Dans ces centres, des orthoptistes et des opticiens spécialisés en basse vision sont à l'écoute des patients afin de les rassurer et de leur apporter des informations utiles à la compréhension de leur pathologie. Ils évaluent les besoins visuels des patients et proposent des aides optiques adaptées pour améliorer leur quotidien.